

Le dispositif Ecophyto'TER

Mis à jour le 20 mai 2021

Initialement, Ecophyto'TER était un Dispositif sur 3 ans, de septembre 2019 à septembre 2022 impliquant 33 établissements d'enseignement agricole (dont 1 école d'ingénieurs et un établissement privé). Une année supplémentaire a été accordée par l'OFB suite aux retards engendrés par la covid 19 : le dispositif prendra donc fin en septembre 2023.

Ecophyto'TER est commandité par la Direction Générale de l'Enseignement et de la recherche du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (DGER), financé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et mis en œuvre par le CEZ-Bergerie nationale de Rambouillet.

Sommaire

1) Contexte.....	1
2) Objectifs du dispositif	2
3) Gouvernance.....	3
4) Mise en œuvre du dispositif.....	4
5) Actions et démarches attendues au sein des établissements.....	5
6) Le calendrier du dispositif Ecophyto'TER	6

1) Contexte

Le plan Ecophyto II+ (2020-2025) réaffirme l'objectif de réduction de 50 % du recours aux produits phytopharmaceutiques, à l'horizon 2025, en France. Cette réduction passera par des mutations profondes des systèmes de production et des filières soutenues par des déterminants politiques de moyen et long terme et par les avancées de la science et de la technique.

L'autre défi du plan Ecophyto II+ est de valoriser et de déployer auprès du plus grand nombre, les principes et techniques pour développer des systèmes de culture innovants, économes et performants qui ont fait leurs preuves.

Ecophyto'TER fait suite aux deux dispositifs mis en place dans le cadre des plans Ecophyto (I et II), **l'Action 16 (2009-2016)** et **EDUC'Ecophyto (2017-2020)**.

L'Action 16, était une action spécifique de l'Axe 2 du plan Ecophyto I, avec pour objectif « d'engager les exploitations de l'enseignement agricole à jouer systématiquement un rôle moteur dans la généralisation des itinéraires techniques et des systèmes de culture répondant aux objectifs du plan Ecophyto ».

Ce dispositif a rassemblé jusqu'à 43 établissements de l'enseignement agricole qui se sont engagés pour :

- proposer, tester et valider des hypothèses agronomiques favorables aux objectifs du plan Ecophyto ;
- créer, évaluer et capitaliser des situations pédagogiques permettant le transfert de ces modes de productions vers les publics d'apprenants.

L'Action 16 a permis de mettre en lumière un grand défi pédagogique et didactique. En effet, la diminution de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et la transition agroécologique nécessitent une modification majeure des modes d'acquisition des savoirs et des pratiques.

Le dispositif EDUC'Ecophyto (2017-2020) est né des enseignements tirés de l'Action 16 : l'accompagnement des établissements sur la dimension pédagogique a été renforcé.

Il a consisté en la mise en place, au sein de 10 établissements de l'enseignement agricole engagés dans le dispositif, des projets collectifs d'apprentissage et de diffusion des principes et des techniques permettant de concevoir des systèmes de cultures innovants, économes et performants.

Lien vers la Synthèse des résultats du dispositif EDUC'Ecophyto :

https://adt.educagri.fr/fileadmin/user_upload/pdf/EDUC_Ecophyto/EDUC_ECOPHYTO_Cat/2020-06-bilan_EDUC_Ecophyto-V5.pdf

A travers **Ecophyto'TER**, dispositif initialement sur 3 ans de 2019 à 2022 et prolongé jusqu'en septembre 2023, la DGER souhaite élargir l'action entreprise lors d'EDUC'Ecophyto en amplifiant celle-ci sur trois fois plus d'établissements et en rayonnant sur les territoires auprès des acteurs du monde agricole. Ce dispositif s'inscrit dans le plan Ecophyto II+ et contribue à l'Action 6 de l'Axe 1 de ce plan : « Renforcer la formation initiale et la professionnalisation des actifs » et à l'Action 21 de l'Axe 5 « Susciter et soutenir des projets collectifs de réduction des usages de produits phytopharmaceutiques à l'échelle des territoires ».

Ecophyto'TER s'inscrit également dans EPA 2, « Enseigner à Produire Autrement pour les transitions et l'agroécologie ». Le plan EPA 2 est la suite du plan EPA 1 « Enseigner à Produire Autrement » qui s'est déroulé de 2014 à 2018.

La transition vers de nouveaux systèmes de production repose sur une **modification majeure des cadres de pensée, ainsi que des modes d'acquisition des savoirs et des pratiques.** Etant donné son action de formation auprès des futurs et actuels acteurs du monde agricole, l'enseignement agricole a un rôle majeur à jouer dans la transition agroécologique.

Les actions d'EPA 2 permettent aux exploitations de l'enseignement agricole et aux équipes pédagogiques de se doter des modes de raisonnements et outils adéquats pour assurer la transition agroécologique. L'enseignement a le défi d'une double transition : technique « Produire autrement » et pédagogique « Enseigner à produire autrement ».

Ecophyto'TER s'inscrit dans les 4 axes du plan EPA2 :

- **Axe 1** : encourager la parole et l'initiative des jeunes sur les questions des transitions et de l'agroécologie ;
- **Axe 2** : mobiliser la communauté éducative pour enseigner l'agroécologie et préparer aux transitions;
- **Axe 3** : amplifier la mobilisation des exploitations agricoles et ateliers technologiques comme support d'apprentissage, démonstrateurs et expérimentateurs ;
- **Axe 4** : développer l'animation dans les territoires et l'essaimage des pratiques innovantes

2) Objectifs du dispositif

Démultiplier, diffuser et transférer à l'échelle du territoire, les démarches et outils développés au cours de l'Action 16 et d'EDUC'Ecophyto permettant :

- De concevoir des systèmes de cultures ÉCONOMES en produits PHYTOpharmaceutiques, innovants et performants ;
- De concevoir des situations d'apprentissages visant à développer chez les apprenants les savoirs et raisonnements répondant aux enjeux de la transition agroécologique ;
- De renforcer les liens entre l'équipe enseignante, les exploitations agricoles des lycées et les acteurs du territoire.

Développer le rôle de démonstration et d'expérimentation des exploitations de l'enseignement agricole auprès des acteurs du territoire (agriculteurs, chambres d'agricultures, instituts techniques...).

Objectifs Spécifiques :

1 - Démontrer la faisabilité locale de reconception du système de production en compatibilité avec la quadruple performance (technico-économique, environnementale, sociale et sanitaire). Cette reconception passe par l'adoption de pratiques visant la diminution d'au moins 50% de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (par rapport à l'IFT de référence régionale de la filière de production la plus récente) et le zéro glyphosate (interdiction réglementaire du glyphosate prévue pour 2022 en France et d'ici fin 2020 pour la plupart des usages), sur chacune des exploitations des établissements impliqués dans le projet.

2 - Renforcer la formation initiale et la professionnalisation des actifs agricoles à la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et à la gestion des risques sanitaires, en utilisant les ressources pédagogiques produites à l'issue notamment du projet EDUC'Ecophyto.

3 - Affirmer le rôle de l'enseignement agricole en tant qu'acteur de la dynamique territoriale. Le dispositif de fonctionnement en collectifs interrégionaux permettra d'organiser l'essaimage de modes de raisonnement et d'outils permettant d'assurer la transition agroécologique et pédagogique au-delà des établissements d'enseignement agricole (séminaires et démonstrations largement ouverts au public professionnel, participation dans les GIEE, actions menées en partenariat avec les professionnels du territoire, etc). Ces raisonnements ou/et pratiques renouvelés toucheront l'économie en produits phytopharmaceutiques, mais aussi la formation à l'usage limité et sécurisé de ces produits.

3) Gouvernance

Le dispositif Ecophyto'TER est commandité par la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) et la maîtrise d'œuvre est assurée par le CEZ-Bergerie nationale de Rambouillet. L'Agence Française pour la Biodiversité finance le dispositif.

Le comité de pilotage est composé de :

- La DGER représentée par le Bureau du Développement Agricole et des Partenariats pour l'Innovation (BDAPI) ;
- L'Inspection de l'enseignement agricole du domaine pédagogique agronomie et du domaine développement, expérimentation des exploitations agricoles et ateliers technologiques ;
- Le réseau national des animateurs thématiques de l'enseignement agricole, RESO'THEM, avec le représentant Agronomie-Écophyto ;
- Le Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD) des DRAAF (Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt), avec le représentant des chargés de mission ADT-ADEI (Animation et Développement des Territoires, de l'Expérimentation et de l'Innovation) ;
- Le CEZ-Bergerie nationale de Rambouillet.

Un comité scientifique et technique a été constitué. Il permet d'éclairer les décisions du comité de pilotage et les modalités d'action de l'équipe d'animation du CEZ Bergerie nationale en émettant avis et recommandations, reposant sur des considérations d'ordre scientifique et technique de leur domaine d'expertise. Il répond à la nécessité d'assurer un partage d'informations avec les acteurs du territoire travaillant sur les mêmes thématiques pédagogiques et techniques.

Il est composé du :

- RMT Champs et Territoires ateliers ;
- l'UR FAP Dijon – représenté par Fanny Chrétien, Maître de Conférences en Sciences de l'Éducation et de la Formation ;
- l'ENSFEA – représenté par Nadia Cancian, Enseignante - chercheuse en didactique de l'agronomie ENSFEA-UMR EFTS ;
- CEZ-Bergerie nationale – représentée par Christian Peltier, Coordonnateur technique spécialisé dans les Accompagnements pédagogiques et didactiques.

4) Mise en œuvre du dispositif

La première année, de septembre 2019 à septembre 2020, était consacrée au recrutement des établissements, et les trois années suivantes seront consacrées à la mise en œuvre des projets en établissement.

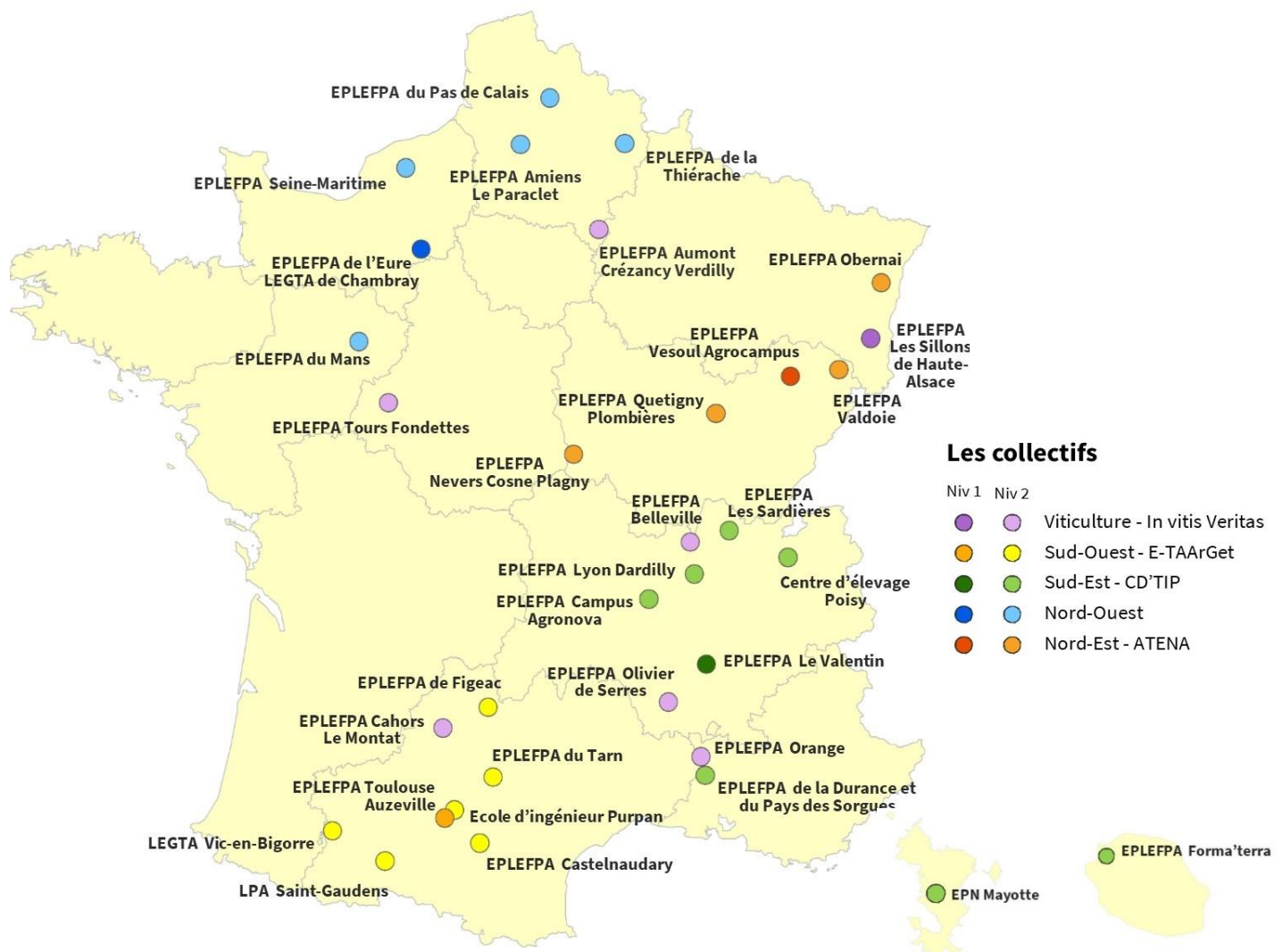
Les 33 établissements sont regroupés en 5 collectifs « interrégionaux » répartis sur le territoire français chacun dans une zone élargie à plusieurs régions, respectant la diversité des filières de production (hormis pour le collectif Viticulture). Chaque collectif rassemble 1 établissement dit niveau 1 ou référent et 4 à 7 établissements dit niveau 2.

Les **5 établissements dit niveau 1** ont une expérience significative de mise en place d'actions dans le cadre des plans Écophyto et Enseigner à Produire Autrement.

Les **28 établissements dit niveau 2** sont moins avancés sur ces thématiques et seront accompagnés par les établissements niveau 1 au sein des collectifs interrégionaux.

Ce fonctionnement en collectif permettra de favoriser les échanges, le partage de méthodes, de démarches et d'outils ainsi que l'essaimage auprès des différents acteurs du territoire notamment avec les actions communes des établissements du collectif.

Le **CEZ-Bergerie nationale** est en charge de l'animation du dispositif à l'échelle nationale, de l'accompagnement des établissements dans leurs projets notamment sur les aspects pédagogiques et de réflexivité, du suivi des actions et de la gestion administrative du dispositif.



Carte représentant les établissements impliqués dans le dispositif Écophyto'TER et les collectifs interrégionaux

La carte ci-dessus représente les 5 collectifs interrégionaux :

- le collectif Viticulture « *In vitis Veritas* » avec 7 établissements répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain spécialisés en viticulture ;
- le collectif Sud-Ouest « *E-TAArGET* » avec 7 établissements ;
- le collectif Sud-Est « *CD'TIP* » avec 8 établissements.
- le collectif Nord-Ouest avec 6 établissements ;
- le collectif Nord-Est « *ATENA* » avec 5 établissements.

5) Actions et démarches attendues au sein des établissements

➤ Pour les établissements niveau 2

Les établissements niveau 2, engagés dans le dispositif, impliqueront l'exploitation agricole, le corps enseignant, les apprenants, les personnels d'appui et les acteurs innovants du territoire, dans la conception et la mise en œuvre d'actions et de démarches spécifiques s'inspirant des propositions suivantes :

Au niveau de l'exploitation de l'établissement :

- Valoriser l'exploitation de l'établissement comme support d'apprentissage et acteur d'un développement du réseau territorial ;
- viser la diminution, pour la fin du dispositif du plan ECOPHYTO 2+, d'au moins 50% de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (par rapport à l'IFT de référence régionale de la filière de production en 2020)
- atteindre le zéro glyphosate pour fin 2020 pour la plupart des usages et 2022 (interdiction prévue en France) ;
- mettre en œuvre ou poursuivre le projet de reconception du système d'exploitation en lien avec le territoire.

Au niveau de l'approche pédagogique avec les apprenants et la communauté éducative:

- Impliquer les apprenants et les enseignants dans le processus de conception des actions du projet d'exploitation de l'établissement ;
- adapter et anticiper l'évolution des connaissances et des modes de raisonnement dans les séquences pédagogiques ;
- permettre aux apprenants de s'impliquer auprès des acteurs du territoire.

Au niveau des acteurs territoriaux :

- Organiser des événements à destination des professionnels et du grand public, pour présenter les résultats et la démarche ;
- repérer les acteurs innovants du territoire pour : développer des actions collectives avec eux et les établissements du collectif interrégional.

Sur toutes les actions mises en place, un plan de communication sera établi en veillant à jalonner cette production tout au long du projet.

➤ Pour les établissements niveau 1

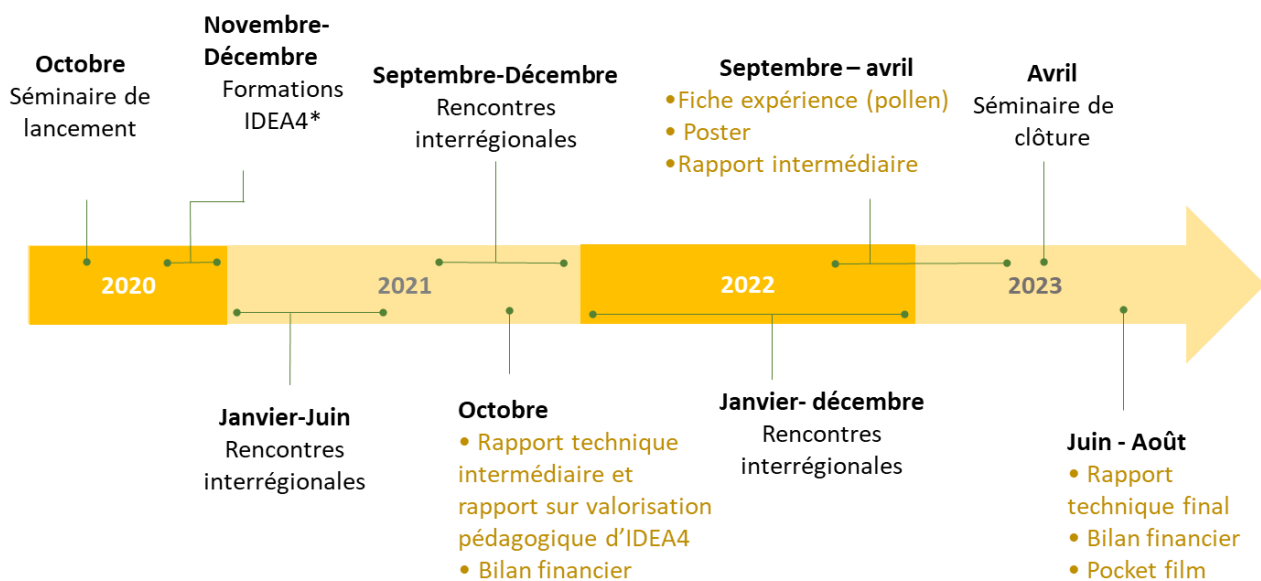
Les établissements niveau 1 poursuivent leurs actions déjà enclenchées (avec EDUC'Ecophyto ou un autre projet). Outre les objectifs déjà décrits pour les établissements de niveau 2 et pour lesquels ces établissements référents niveau 1 ont déjà engagés des actions, une attention particulière sera portée sur la mise en place d'actions et de démarches spécifiques :

Partager avec les établissements niveau 2 leur expérience, les démarches et outils utilisés pour :

- la reconception des systèmes de cultures économes en produits phytopharmaceutiques, innovants et performants ;
- la conception et la mise en œuvre de situations pédagogiques répondant aux enjeux de la transition agroécologique ;
- le renforcement des liens entre l'équipe éducative, l'exploitation et les acteurs du territoire.

Animer et accompagner leur collectif régional pour : co-organiser les rencontres interrégionales avec la Bergerie nationale. Ces réunions sur 2 jours permettront aux établissements d'un même collectif d'échanger sur la mise en place de systèmes de cultures innovants, ainsi que sur leurs pratiques pédagogiques et l'organisation d'événements. La Bergerie nationale présentera des outils, organisera des temps de travail collectif pour accompagner les établissements niveau 1 et 2 dans leurs démarches.

6) Le calendrier du dispositif Ecophyto'TER



➤ Les différents temps de rencontres

Du 6 au 8 octobre 2020, le **séminaire de lancement du dispositif** a eu lieu en visioconférence (en raison de la crise sanitaire). Ce 1^{er} temps d'échange a permis à chacun de bien comprendre les objectifs et les attendus du dispositif, de débiter un travail réflexif sur la mise la reconception des systèmes de culture pour réduire le recours aux produits phytosanitaires, la pédagogie liée à ces transitions, de lancer une dynamique de travail collective par consortium et de découvrir quelques démarches et outils mobilisables.

Ensuite entre novembre et décembre 2020, des **formations à la méthode IDEA4** (méthode de diagnostic de durabilité des exploitations) ont été suivies par chaque collectif (IDEA Run pour les établissements de La Réunion et de Mayotte). L'objectif de ces formations est de permettre à chaque exploitation de réaliser son diagnostic de durabilité, socle pour réfléchir une reconception cohérente des systèmes de cultures pour la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Ce diagnostic sera ensuite travaillé avec les apprenants au premier semestre 2021.

Entre janvier et décembre 2021, il est prévu que chaque collectif se rassemble 2 fois, à raison d'une fois par semestre, **lors des rencontres régionales**. Les dates sont à définir avec l'équipe d'animation de la Bergerie nationale. Ces rassemblements sur 2 jours sont des moments d'échanges privilégiés qui permettront aux établissements d'échanger sur la reconception de leurs systèmes de cultures, ainsi que sur leurs pratiques pédagogiques et l'organisation d'évènements à destination des acteurs du territoire. L'équipe d'animation de la Bergerie nationale présentera des outils et organisera des temps de travail collectif et réflexif pour accompagner les établissements 1 et 2 dans leurs démarches.

Enfin, le **séminaire de clôture** aura lieu en avril-mai 2023. Ce séminaire permettra de rendre compte des travaux réalisés dans chaque établissement et au niveau des collectifs interrégionaux.

Des visites terrain seront programmées en fonction des besoins en accompagnement des différents établissements.

➤ Les livrables à produire par les établissements

En octobre 2021, les établissements rendront un bilan financier, un rapport court sur la valorisation pédagogique d'IDEA4 et un rapport sur les actions mises en place depuis septembre 2020 dans le cadre du dispositif Ecophyto'TER. Ces documents seront demandés en temps voulu par l'équipe d'animation de la Bergerie nationale.

Avant le séminaire de clôture, en avril 2023, les établissements produiront : une fiche pollen (retour d'expérience pédagogique sur une action significative), un poster sur une de leurs actions pédagogiques ou sur le projet (ce qui sera défini grâce aux différents travaux des rencontres régionales), un pocket film (film de témoignage d'une action pédagogique ou du projet en établissement par les élèves) ainsi qu'un rapport intermédiaire. Ces documents seront travaillés lors des rencontres et demandés en temps voulu par l'équipe d'animation de la Bergerie nationale.

Enfin entre juin et août 2023, les établissements fourniront à la Bergerie nationale le rapport technique final et le bilan financier.

Une Dropbox par collectif a été créée afin de faciliter le partage de document et centraliser l'information. Cet outil sera remplacé par un espace Resana dédié au Dispositif en juin 2021.